

Lettre Patentes

Qui ordonne qu'il sera ouve
 et monnoye de Paris Bloien
 et Troyese gros deniers
 blancs a l'estoile qui auront
 cours pour 2. 6. tournois
 la piece.

Du 10 Janvier 1569.

Charles aine fils du
 Roy de France duc de Normandie
 et d'Aychoin de Viennois a nos
 ames et feaux, les generaux
 maîtres de monnoye de ces
 Messieurs et notre salut et
 dilection nous a par certained
 et Justes causes qui a ce mouven

et pour le grand besoin et necessite
que nous avons apres en elle
finance, nous vous mandons
et a chacun de vous et estreint
enjoignons que tant en sa sante
de luy en lettres vieilles vous
faisiez faire en la monnoye de
Paris, Rouen et Troyes gros
deniers blancs a l'estoile qui
auront cours pour 2. 68. tournois
par piece a 2. d. de luy en argent

et à chacun d'eux, Donné de
pouvoir autorité et mandement
special par la teneur de ces
presentes, Donné à Melun le
10^e de fevrier 1559 par N^{ostre}
R^{oy} en son conseil et auxquelles
estoyent Mr S. Villiers S.
Donon N. bruequier Henry
Bernier signe' ogis.